AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2273
FR0000071946-FS0712

3 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 septembre 2021, le fonds de dotation Les Institutions Or Raphaël[1] (47 rue Marcel Dassault, 92100 Boulogne-Billancourt) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er septembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) de la société ALTEN et détenir 1 312 350 actions ALTEN représentant 2 595 900 droits de vote en AGO, soit 3,82% du capital et 6,56% des droits de vote en AGO de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la donation temporaire de l'usufruit de 1 283 550 actions ALTEN préalablement détenu par M. Simon Azoulay au profit du fonds de dotation Les Institutions Or Raphaël, intervenue le 1er septembre 2021, avec retour de l'usufruit prévu au 31 août 2024.

[1] Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi du 4 août 2008, présidé par M. Bruno Benoliel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 34 360 855 actions représentant 39 562 332 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.